



LE LIEN

la Gazette du Bridge



Année 2013 , n°09 Parution mensuelle interne de Mai
du COMITÉ d'ALSACE de BRIDGE

6 impasse de Londres 67100 Strasbourg

tel 03 90 41 15 70

comite.alsace@free.fr

L'ÉDITO du Président Gérard A.Silberstein

SOMMAIRE

- PAGE 1: L'Éditorial;
- PAGE 2, La vie des clubs :
**Haguenau à l'honneur;
une perte cruelle**
- PAGE 3: les formations ;
feuilleté aux morilles
- PAGES 4 5 6
**La loi de Vernes et son delta;
Tournoi de L'Espérance**
- PAGE 7: arbitrage
La renonce

LA PENSÉE DU MOIS :

" Le rire, c'est comme les essuie-glaces, ça permet d'avancer, même si cela n'arrête pas la pluie."

Gérard JUGNOT

Chers Amis,
Bonjour à tous,

Le Printemps est là etpas là !
Le chaleur est venue, puis elle est repartie aussitôt !
Ainsi va la vie ! Ca va et ça vient dans le tourbillon de la vie.
Mais soyons-en sûr, les beaux jours seront bientôt là!
Les asperges ne font-elles pas déjà leur apparition sur les étals des marchands ?
Et, comme le "Lien" de ce mois n'est pas très étoffé, je vous propose, exceptionnellement une recette qui m'enchant : "le feuilleté d'asperges aux morilles".
Vous la trouverez en page 3

Ce mois de Mai, comme d'habitude, est parsemé de nombreuses fêtes, et donc de "ponts". Citons-les : 1° Mai, 8 mai, Ascension et Pentecôte.
Aussi, n'oubliez pas de vous renseigner auprès de vos Clubs pour savoir s'ils sont ou non, ouverts ces jours là.
Pensez également à vous inscrire pour le tournoi annuel de Molsheim, comptant pour le challenge du Comité, qui se déroulera le Samedi 18 Mai.

Je souhaite à tous un très bon mois de Mai, et bonne chance à ceux qui sont encore en lice dans les compétitions.

A Bientôt
Et bien amicalement
Votre Président
Gérard

Directeur de la publication : Gérard A.Silberstein;

Dépôt légal : Rédacteur en chef : Michel Moreau



DEVELOPPONS ENSEMBLE
L'ESPRIT D'EQUIPE  SOCIETE GENERALE

Page 1

Haguenau à l'honneur

Erik Izraelewicz, directeur des rédactions du groupe Le Monde, est décédé brutalement le 27 novembre dernier, à 58 ans.



Le vendredi 5 avril, à la médiathèque de Haguenau, a eu lieu l'inauguration de la salle « actualités », baptisée salle « Erik Izraelewicz ». Plantu* y a dévoilé la reproduction de son dessin, paru le 28 novembre dans le quotidien Le Monde. Etaient présents, lors de la cérémonie, sa famille, ses amis, des collègues d'Erik, dont Plantu et Didier Pourquoiery (directeur adjoint des rédactions du Monde). Le prési-

dent du directoire du Monde Louis Dreyfus était également présent, à l'invitation du député-maire de Haguenau Claude Sturni, accompagné du Président du Conseil Régional Philippe Richert.

Messieurs Sturni, Richert et Pourquoiery ont rendu hommage à Erik, rappelant qu'il avait passé son enfance à Haguenau, qu'il y avait fait une partie de ses études et qu'ensuite il était resté fidèle à sa ville, où il revenait régulièrement.

Erik est le deuxième enfant de David et de Geneviève, qui ont été de nombreuses années des piliers du bridge alsacien*. Si Erik n'a pas suivi la trace de ses parents, il s'est passionné et a réussi dans un autre domaine. Diplômé d'HEC, docteur en économie, brillant journaliste économiste, il a dirigé La Tribune et Les Échos avant de devenir directeur des rédactions du groupe Le Monde. Il est également l'auteur de livres d'économies : *Ce Monde qui nous attend*, *Le Capitalisme zinzin*, *Monsieur Ni-ni : l'économie selon Jospin* avec Christine Mital, *Quand la Chine change le Monde*, et de *L'Arrogance chinoise*, paru en 2011.

Jean Louis BELTZUNG

*NDLR : et du club de Haguenau

" C'est avec un grande tristesse que nous avons appris le décès de Charles BOURQUARD, père d'Annik, qui se dévouait pour lui sans ménager sa peine. Tout le Comité d'Alsace lui présente ses plus sincères condoléances et lui demande d'être aussi courageuse maintenant que lorsqu'elle a soigné parfaitement son Papa. "

Formations et examens divers dans le comité d'Alsace

Durant l'hiver le comité d'Alsace a organisé une formation **d'arbitres de comité** Sous la houlette de Yves Guilbert ,Francis Wolff ,Evelyne Muller et Bernard Lacour, dix sept(17) candidats ont suivi la formation, reçu une documentation, préparée par Yves Guilbert, comprenant le code d'arbitrage et diverses documentations relatives à ce périlleux exercice qu'est l'arbitrage et ont affronté le jury dont la composition est rappelée ci-dessus lors d'un examen écrit en Décembre 2012 puis lors d'un oral en Février 2013. Les candidats ci-dessous sont admissibles (voire déjà admis pour certains ayant déjà satisfait aux épreuves probatoires pratiques)

Bas Rhin

Mmes Sabine Lepers et Genevieve Reinhardt , Mrs. Jacky Barrio, Guy Berenguer, Philippe Chapus, Didier Dubois, Alain Glasser, Guy Molnar, Didier Roth, Jean Claude Schupp, Gérard Silberstein, Gilbert Steinbruck, Robert Stoltz.

Haut Rhin

Mmes Marie Christine Husson et Martine Monnier , Mr Georges Henri Seurot .

Félicitations à tous et bonne chance dans les clubs dans cette nouvelle mission d'arbitrage .

Le Feuilleté d'asperges aux morilles.

Pour 4 personnes

Ingrédients :

1 abaisse rectangulaire de pâte feuilleté.
80 gr de morilles séchées.
16 asperges blanches d'Alsace (ou 24 vertes).
1 échalote ciselée.
25 cl de crème liquide.
10 cl de bouillon de poule (ou de légumes).
2 cuillères à soupe de porto.
60 gr de beurre.
1 jaune d'œuf.
Ciboulette ciselée
Sel et poivre.

Préparation :

Réhydrater les morilles, passer au filtre l'eau et réserver la.
Bien laver les morilles,
Blanchir les asperges 7 mn dans de l'eau salée
(ajouter 2 morceaux de sucre)

Egoutter et réserver au chaud.

Sur une plaque rectangulaire, recouverte de papier sulfurisé, découper 8 carrés d'égales grandeurs. Dorer au jaune d'œuf.

Aplatir la pâte avec une autre plaque, afin d'éviter que la pâte monte.

Enfourner à 210° pendant 10 à 12 minutes.

Dans une poêle faire fondre 20 gr de beurre, faire blanchir l'échalote ciselée 2 mn, ajouter les morilles, l'eau du trempage, sel, poivre, et laisser mijoter 8 mn.

Egoutter les morilles et réserver.

Dans le jus, verser la crème, porter à frémissement, laisser réduire au 1/3, puis ajouter les 40gr de beurre restant, 2 cuillères à soupe de porto et émulsionner le tout au mixer.

Dressage :

Sur chaque assiette mettre sur un feuilleté, 4 asperges, coupées de même grandeur, le reste coupé en petits morceaux et mis à côté dans l'assiette.

- au besoin, tremper les asperges dans de l'eau bouillante pour les réchauffer, au cas où elles seraient trop refroidies.-

Ajouter les morilles et napper généreusement avec la sauce, coiffer de guingois avec un autre feuilleté et décorer l'ensemble avec la ciboulette ciselée.

BON APPETIT !

Sécurité distributionnelle

Soit la séquence

Ouest	Nord	Est	Sud
1♥	1♠	3♥	3♠

Sud peut dire 3♠ avec un beau fit mais une main assez faible en pts H, simplement pour empêcher EO de gagner 3♥.

3♠ sera avantageux si 3♥ gagne et 3♠ perd de 1 soit avec $9+8 = 17$ levées totales

ou 3♠ sera avantageux si 3♥ gagne et 3♠ gagne alors $9+9 = 18$ levées totales

3♠ sera mauvais si 3♥ perd et 3♠ perd alors $8+8 = 16$ levées totales "

On peut donc surenchérir à 3♠ lorsque le nombre total de levées est de 17 ou 18, mais pas s'il est de 16. Quand c'est au moins 17 on dit que le 3♠ est garanti **par la sécurité distributionnelle**.

Le problème est donc de déterminer exactement le nombre total des atouts !

Curieusement c'est plus facile pour le camp de la défense ; ainsi supposons que *Sud* le répondant dans l'exemple page ci dessus détienne 4 cartes à Pique ... alors le camp EO a 4 cartes à Pique (car $13-9=4$) donc a aussi $26-4=22$ cartes dans les autres couleurs d'où un fit 8^{ème} dans au moins une des couleurs ♣,♦,♥ : on peut donc compter pour la donne sur un minimum de $9+8 = 17$ levées. L'enchère de 3♠ est donc parfaitement justifiée !

Mais si Sud n'a que 3 cartes à Pique, le nombre de levées totales est probablement de 16 ou 17 (ou alors 18 si EO a 10 levées et dans ce cas inutile de les pousser) et il convient donc de ne pas dépasser 2♠

LOI DE VERNES :

La sécurité distributionnelle permet de demander autant de levées que l'on possède d'atouts avec son partenaire

On voit donc une règle simple :
Cette règle suppose 2 conditions :

1. les forces en pts H doivent être réparties entre 17 et 23 H entre les 2 camps (à la rigueur entre 15 et 25)

2. La vulnérabilité doit être égale ou favorable

Il résulte de cette loi que **les enchères devront assurer le nombre exact d'atouts pour le camp de la défense :**

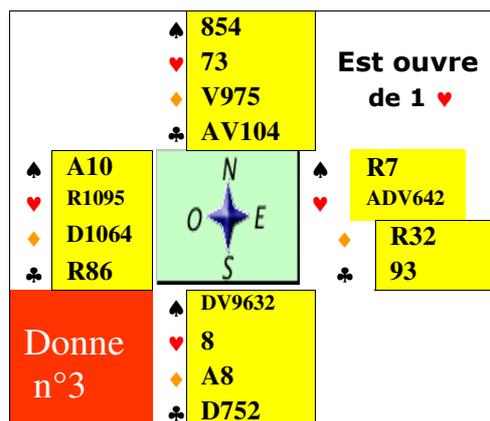
intervention au palier de 1 avec 5 cartes , au palier de 2 avec 6 ,... Cue BID avec un soutien de 3 cartes, Cue BID à saut avec 4 cartes, Rencontres, etc....

Cette règle est valable au palier de 1 et jusqu'au palier de 6 !!

On la nomme aussi règle de 7 à 12

NOTION DE DELTA

Lors des interventions à simple saut (ex 1♥ - 2♠) on fait certes promesse de 6 cartes à l'atout, mais aussi promesse de ne pas perdre 3 ou 4 plis d'entrée dans la couleur d'ouverture ; ceci est réalisé si on est



court dans la couleur d'ouverture.

La différence entre le nombre d'atouts (ci-dessus♠) et le nombre de cartes dans la couleur d'ouverture (ci-dessus♥) s'appelle le DELTA.

Les interventions à saut (au palier de 2 ou de 3 ou 4) ne sont réellement utiles que si le delta est au moins égal à 5

Les risques de subir un contre onéreux sont alors moindres et surtout le partenaire va pouvoir calculer, dès la 1^{ère} enchère, le nombre de levées totales !

EX cf. Donne 3 ci dessus :

Sud à l'atout Pique possède un delta 5(6 cartes à pique -1 singleton cœur=5) : il dit donc 2♠ après ouverture de 1♥ en Est, et Nord peut lui-même calculer qu'il a un delta de 1 : au total le camp a un delta de six(6= 5+1). Alors :

Le nombre de levées

Car

totales = 13 + DELTA

$$D = A2 - (13 - A1)$$

d'où $D = A1 + A2 - 13$
et

$$D + 13 = A1 + A2$$

Dans l'exemple de la donne 3 le delta (D) du camp NORD SUD est égal au nombre de piques (neuf=6+3) auquel il faut soustraire le nombre de cœurs qu'ils possèdent soit(13-10)=3 alors $D=9-3=6$

Donc $D+13$ =le nombre total de levées . Ici cela donne **19**. On voit qu'EO ont en effet 10 cœurs et NS 9 piques : les EO gagnent 4♥ et les NS peuvent faire 4♠ - 1 ; ils ont donc tout intérêt à défendre à 4♠.

Pour les interventions au niveau de 3,un delta 6 est conseillé, à la rigueur 5 si la couleur d'atout est bien liée (RDVxxxx) et donc avoir 7 cartes (et le singleton) est idéal.

De même au palier de 4 : on promet 8 cartes et un delta 7

CONCLUSION :

Force est de constater que la loi de Vernes et la règle du delta éditées en 1966 , il y a donc plus de 40 ans, ont engendré notre système d'enchères compétitives actuel et cela risque de durer encore quelques temps !

Comme toujours cette loi pourra être en défaut à l'occasion d'une donne par ci par là

(le Bridge n'est pas une science exacte) mais statistiquement elle constitue une base constante et solide , vos enchères doivent la respecter pour être fiables et de qualité.

JC

Helmbold Avril 2008

Les exemples ainsi qu'une large partie des commentaires sont issus du livre : **BRIDGE MODERNE DE LA DEFENSE** de Jean-René VERNES.

NDRL: la loi de Vernes dite encore des levées totales est vulgarisée depuis longtemps en particulier à travers les revues du « Bridgeur » ou de « Jouer Bridge ».

Mais leurs auteurs ont peu disserté sur la notion de delta et ses corollaires notamment en matière de défense.

Ces notions souvent méconnues par de nombreux joueurs sont néanmoins nécessaires pour améliorer votre bridge. Le présent article entend y pourvoir dans votre intérêt bien compris.

La Finale Nationale ESPERANCE/2 disputée en simultané

dans tous les Comités de France, a eu lieu ce samedi 13 avril 2013 au Colmar Bridge Club, pour le Comité Alsace.

Germain JECKER a mis en place et arbitré cette compétition avec compétence, calme et diplomatie.

La première paire alsacienne se classe à la 44^{ème} place nationale ; il s'agit de Mme WOEHL Christiane et Mr AMBOS Daniel du TOP Bridge de Molsheim ;

2^{ème} à la 62^{ème} place : Mme ARNOULT Yveline et Mr DANIEL Stéphane du Club Universitaire de Bridge de Strasbourg ;

3^{ème} à la 100^{ème} place : Mme SCHOLLAMMER Sabine et Mr DECORDE Patrick du club des Trois Frontières.

Félicitations aux 4 paires du Colmar Bridge Club qui n'ont pas démerité et ont bien représenté leur club :

- Mme MARTIN Françoise et Mr MARTIN Jean-Yves à la 5^{ème} position du Comité Alsace- Mme DEVOILLE Edith et Mr RENN-WALD Jacky, 9^{ème} position alsacienne- Mme KEYLING Hélène et Mr KEYLING Daniel, 14^{ème} position alsacienne
- Mme HAUMESSER Marie-Brigitte et Mr LE NAOUR Jean-Jacques, 16^{ème} place alsacienne.



Arbitrage:

La renonce Loi 61 à Loi 64

La renonce c'est ne pas fournir à la couleur **alors que nous sommes en possession de la dite couleur**, cela vous connaissez. Ensuite cela coûte au camp fautif une ou deux levées, parfois zéro, mais là, c'est très mystérieux. En général, cela vous coûte toujours deux levées et quand l'adversaire en fait une contre vous, vous ne récupérez qu'une seule levée voire zéro ... Injustice ? Non mais tous les cas étant différents essayons d'y voir plus clair

Pour être pénalisable une renonce doit être « consommée » terme barbare qui veut dire que le camp fautif (le joueur qui a fait la renonce ou le partenaire) a rejoué pour la levée suivante. Si la renonce n'est pas consommée, l'arbitre va faire rétablir un jeu « correct » en substituant à la mauvaise carte une carte de la couleur demandée.

Attention si c'est le flanc qui fait une renonce, la carte ainsi jouée va rester sur la table, pénalisée et il n'y aura pas de levée transférée à l'autre camp. Maintenant si la renonce est consommée, on ne revient plus en arrière dans le jeu pour corriger mais on applique cette règle simple suivant le **nombre de levées faites par le camp fautif à partir de la levée défectueuse**:

- **Aucune levée : alors zéro levée de transfert, pas de rétroactivité ;**
- **1 levée : alors une levée transférée;**
- **au moins 2 levées : Si le joueur fautif a fait la levée de la renonce (en coupant...) alors deux levées transférées ... Sinon une seule levée .**

Les points importants à donner à l'arbitre sont :

*Le camp fautif a-t-il rejoué pour la levée suivante ?

*Qui a fait la levée de la renonce ?

*Combien de levées faites à partir de cette levée par le camp fautif ?

Ensuite tout découle » logiquement «

Un cas rare mais à connaître : le mort possède une longue affranchie, genre sept (7) trèfles par ARD et le flanc qui a le valet 3ème fait une renonce. Le déclarant fait 3 levées au lieu de 7 (le valet est devenu maître au quatrième tour) il est clair que si l'arbitre lui rend une (seule) levée il ne va pas être très content. Ce cas est prévu l'arbitre lui rendra toutes les levées qu'il aurait faites...mais pas plus

Une croyance : le mort ne fait pas de renonce ?

Faux ! Le mort peut faire une renonce si une carte est cachée par exemple, mais il n'y a pas de levée de transfert, l'arbitre rétablit le jeu « normal ».